

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11/06/2024

DELIBERATION
n° CA 2024 - 16
*relative à la désignation des représentants de l'Université Toulouse Capitole
au conseil de service du SIMPPS*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 831-1, D. 714-20 à D. 714-27 ;

Vu la convention constitutive du SIMPSS en date du 15 novembre 2019 ;

Vu les candidatures à la formation restreinte du conseil de service du SIMPPS, présentées par :

- M. Frédéric HEUSER, membre du conseil des études et de la vie étudiante (CEVE), en qualité de représentant des enseignants élus aux conseils centraux,
- Mme Alya YETTOU, membres du CEVE, en qualité de représentant des usagers élus aux conseils centraux,
- M. Arthur PHILIPOT, membre du CA, en qualité de représentant des usagers élus aux conseils centraux,

Vu les procès-verbaux de dépouillement en date du 11 juin 2024, faisant état des résultats suivants :

- Pour le représentant des enseignants : M. HEUSER : 25 voix favorables
 - Pour le représentant des étudiants :
 - Mme YETTOU : 6 voix Favorables
 - M. PHILIPOT : 15 voix favorables
- Bulletins blancs et nuls : 4

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger au conseil de service du SIMPPS en **formation restreinte** :

- M. Frédéric HEUSER en qualité de représentant des enseignants ;
- M. Arthur PHILIPOT en qualité de représentant des usagers ;

Sont désignés pour siéger au conseil de service du SIMPPS en **formation élargie** :

- Le président de l'université Toulouse Capitole, ou son représentant ;
- Le vice-président étudiant de l'université Toulouse Capitole ;

Article 2 :

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université Toulouse Capitole et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

